

Conseil municipal du	26 avril 2026	Délibération N°	2026- 17	1/2
----------------------	---------------	-----------------	----------	-----

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Tableau des présences

Conseillers	Présents	Absents	Représentés par
Raphaël NORBLIN	X		
Jacky CAPEL	X		
Lise GOUJON	X		
Jean-Nicolas MASSON	X		
Patricia BRAY	X		
Marie-Christine CARAYRE	X		
Isabelle JOSSERAND	X		
Luc LOUVET	X		
Mathieu MARÇAL	X		
Amandine HAMEAU	X		
Arthur BENARD	X		
Alain MIMEAU	X		
Laurence HUZE	X		
Stéphane LABATUT	X		
Éric FREMAUX	X		

Membres en exercice 15

Présents 15

Votants 15

Secrétaire de séance : Mathieu MARÇAL

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le Compte Financier Unique 2025.

Reports

- Excédent reporté de la section Investissement de 2024 :	129 427.71 €
- Excédent reporté de la section Fonctionnement de 2024 :	434 609.96 €

Soldes d'exécution en 2025

- De la section d'investissement	Déficit au 001 :	- 360 759.20 €
- De la section de fonctionnement	Excédent au 002 :	137 042.37 €

Restes à réaliser 2025

- En dépense d'investissement	26 576.46 €
-------------------------------	-------------

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à :

- En dépense d'investissement	257 907.95 €
-------------------------------	--------------

Commune de FONTAINE SOUS JOUY**Délibération du Conseil Municipal**

Conseil convoqué le 21/04/2026

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 11/05/2026

ID : 027-212702542-20260428-D2026_17-DE

Conseil municipal du	29 avril 2026	Délibération N°	2026- 17	2/2
----------------------	----------------------	-----------------	-----------------	------------

Monsieur Jean-Nicolas MASSON, adjoint au maire, en charge des finances propose donc au conseil municipal l'affectation de résultat suivante

EXCEDENT GLOBAL de FONCTIONNEMENT AU 31/12/2025	A	571 652.33 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	B	257 907.95 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Excédent de fonctionnement capitalisé (<i>affecté au 1068</i>)	C	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	D= B+C	257 907.95 €
CUMUL AU 31/12/2025		
à reporter (ligne 002)	E=A-D	313 744.38 €

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance, les mêmes jours, mois et an que dessus.

Le registre dûment signé, Pour extrait conforme

Le maire, Monsieur Raphaël NORBLIN

